

## **CR réunion du 10 février 2023 à l'UDAC 47 au Temple sur Lot.**

Réunion convoquée par M Jacques Borderie, 1er adjoint Mairie Ste Livrade, vice-président du conseil départemental du Lot et Garonne. En présence de M Gabriel Pichon, président de l'UDACVG 47, deux représentantes de l'office du tourisme, du Directeur des services techniques de la Mairie de Ste Livrade, d'un stagiaire de la Mairie, Irma et Henri Cazes représentant le CEP-CAFI, de M André Forget adjoint au maire de Ste Livrade, de M Patrick Fernand, président de l'ARAC, et de Mme Caroline GONTRAN, présidente des pupilles de la Nation. Réunion prévue de 14 heures 30 à 16 heures.

Après présentation de chacun des participants, Monsieur Borderie engageant la réunion présente le projet en demandant l'accord de tous sur la création d'un musée de l'histoire sur le lieu de mémoire du CAFI, en utilisant les 3 bâtiments inoccupés du CAFI, projet répondant à une demande de L'UDACVG 47. Il demande à chacun des participants son opinion.

Patrick FERNAND est intervenu pour demander quel sera le devenir des 3 bâtiments visés par ce projet. Le CEP-CAFI n'ayant pas été informé de ce projet j'ai demandé de quel projet il s'agit pour pouvoir exprimer mon avis. M Borderie explique qu'une première réunion s'est tenue au cours de laquelle le projet a été présenté. Le président de l'UDACVG nous l'a exposé de nouveau.

L'UDACVG 47 comprend 15 000 adhérents. Faute de local adéquat pour son musée, Il souhaite la création d'un musée de l'histoire, comprendre l'histoire militaire de la France depuis la première guerre mondiale jusqu'à ce jour, toutes les guerres coloniales et les interventions militaires extérieures des dernières années. Il voit dans le lieu de mémoire du CAFI notamment dans les 3 bâtiments inoccupés le site idéal pour l'implantation de ce musée après leur rénovation. Ce musée comblerait un vide et pourrait avoir un intérêt économique, un attrait touristique et un intérêt éducatif.

J'ai fait remarquer que le lieu de mémoire, classé aux monuments historiques, a un statut né de l'histoire du CAFI et de sa rénovation. Cette opération financée par l'ANRU a nécessité un long travail d'études et de conception. Ce site est placé sous tutelle de la DRAC. Tout projet sur ce site doit répondre à des critères définis par son statut. Avant tout, il paraît aussi important pour moi de définir les acteurs du projet, son financement, les étapes de sa réalisation et une fois fini son fonctionnement. Se pose aussi la question de qui sera le maître d'œuvre.

M Borderie dit vouloir obtenir les subventions nécessaires auprès du ministère des anciens combattants de la culture, de la région, du département et éventuellement de l'Union européenne. La Commune de Ste Livrade étant propriétaire des lieux, la mairie en serait le maître d'œuvre.

Lors de la première réunion toutes ces questions n'avaient pas été soulevées. Le Directeur des services techniques de la Mairie de Ste Livrade à son tour évoque l'importance d'un comité de pilotage du projet.

J'ai posé la question du comité de pilotage toujours en cours qui devait piloter le projet du lieu de mémoire après la rénovation du CAFI. Ce comité dont le maître d'oeuvre est la Mairie de Ste Livrade n'a pas été réuni depuis plusieurs années. Faut-il travailler avec l'actuel ou en instituer un autre ?

M Borderie a regretté l'absence à cette réunion des représentations de la DRAC et des archives départementales.

Toutes les questions soulevées doivent être consignées par le rapporteur de la séance qui enverra à tous un compte-rendu.

Une prochaine réunion est prévue pour le jeudi 16 mars dans la salle de réunion du lieu de mémoire au CAFI, les questions soulevées devront alors avoir leur réponse.

Henri CAZES